

L'abandon dans les hautes écoles suisses



Antoine Maret

Titulaire d'un master en politique et management public de l'Institut des hautes études en administration publique (Lausanne & Berne), Antoine Maret travaille depuis 2017 en tant que collaborateur scientifique au sein du Domaine Enseignement de swissuniversities. Au sein du Domaine Enseignement, il est en charge de diverses thématiques transversales comme la numérisation, la durabilité ou encore l'abandon des études.

Contexte et définition

Depuis plusieurs années, l'abandon des études constitue une thématique de premier plan pour la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities). Dans le cadre de la définition des objectifs 2019 de la Confédération et des Cantons concernant l'espace suisse de formation, swissuniversities a détaillé en 2017 sa compréhension de l'abandon des études : conformément à la définition de l'Office fédéral de la statistique (OFS), les hautes écoles comprennent l'abandon des études comme une sortie définitive du système des hautes écoles – comprenant les hautes écoles universitaires (HEU), ainsi que les hautes écoles spécialisées (HES) et pédagogiques (HEP) – sans obtention d'un diplôme. Cette définition ne recouvre ainsi pas les changements de cursus, de haute école ou de type de haute école qui mènent finalement à l'obtention d'un titre. Dans leur papier de position, les rectrices et recteurs ont attiré l'attention de la Confédération et des Cantons sur deux cas de figure particulièrement problématiques : celui des abandons à un stade avancé du

cursus et celui des étudiant·e·s n'ayant pas obtenu de titre après de nombreuses années dans le système. En 2019, swissuniversities a ensuite publié conjointement avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) une déclaration d'engagement portant sur l'optimisation de la transition du gymnase vers les hautes écoles. De cette déclaration d'engagement a notamment résulté un recueil de bonnes pratiques favorisant la transition entre le gymnase et les hautes écoles, hébergé sur le site internet de swissuniversities et régulièrement actualisé.(1)

L'abandon des études en chiffres

Depuis l'introduction du numéro AVS à treize chiffres en 2008, l'OFS est en mesure de suivre le parcours de formation des individus. Au niveau aggloméré, ces données sont extrêmement utiles pour les hautes écoles afin de mieux comprendre le phénomène du changement et de l'abandon des études. Il s'agit d'un instrument d'autant plus précieux qu'il n'est pas disponible dans tous les pays voisins de la Suisse.

Les chiffres publiés par l'OFS en novembre 2022 (2) nous indiquent ainsi que 66% des 2'506 étudiant·e·s ayant interrompu leurs études en 1^{ère} année en 2011 n'étaient pas revenu·e·s dans le domaine des hautes écoles en 2021 (57%) ou alors étaient revenu·e·s avant d'abandonner à nouveau (9%). En chiffres absolus, ceci représente 631 personnes ayant entamé en 2011 des études dans une HEU, 941 dans une HES et 90 dans une HEP.

En ce qui concerne les taux de réussite dans les HEU, il est tout d'abord intéressant de remarquer que – à l'exception des sciences exactes et naturelles où les taux de réussite sont légèrement plus bas (53,7%) – les résultats sont homogènes entre les différents domaines d'études : alors qu'à peu près deux tiers des personnes obtiennent finalement un bachelors dans la même université et dans le même domaine où elles ont entamé leurs études, les taux d'abandon oscillent partout entre 7,5 et 12,8%. Les personnes restantes sont soit toujours en cours d'études huit années après leur entrée dans le domaine tertiaire (entre 2,4 et 5%), soit ont obtenu un diplôme dans un autre domaine d'études, dans une autre haute école ou dans un autre type de haute école.(3)

Qu'en est-il ensuite des facteurs socio-économiques corrélés positivement avec l'intention d'abandonner les études ? Les chiffres de l'OFS nous indiquent qu'un·e étudiant·e songera d'autant plus à abandonner ses études s'il ou elle est âgé, si le niveau de formation de ses parents est bas, si son état de santé est jugé mauvais, si son taux d'activité professionnelle est important ou s'il ou elle éprouve des difficultés financières.(4)

Le dernier aspect à prendre en considération sont les raisons évoquées par les personnes pour justifier l'arrêt de leurs études. La première raison évoquée – et de loin ! – est le doute sur le sens des études. Bien que l'offre de soutien mise à disposition dans les gymnases et les HEU soit déjà importante, cette réponse laisse penser qu'un effort d'information et d'accompagnement supplémentaire doit encore être effectué à tous les niveaux pour que les gymnasiennes et gymnasiens puisse choisir leur futur domaine d'études en toute connaissance de cause.

Sources

- (1) swissuniversities, Transitions du gymnase à l'université – Good Practices, 16 novembre 2022.
- (2) Office fédéral de la statistique OFS, Indicateurs de la formation : taux de réussite dans les hautes écoles, 2022.
- (3) OFS, Transitions et parcours dans les hautes écoles, 2022.
- (4) OFS, Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses, 2020.